



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 2 mai 2017

Communiqué de presse

Dans le cadre des élections législatives qui auront lieu les samedis 10 et 17 juin 2017 en Martinique, des dispositions ont été prises par la préfecture pour la réception des candidatures.

Les candidatures seront reçues à la préfecture **du lundi 15 mai au vendredi 19 mai 2017**.

Les candidats ou leurs suppléants devront se présenter, personnellement, à l'accueil général de la préfecture, située rue Louis Blanc.

La réception des candidatures se fera uniquement aux heures suivantes :

lundi 15 mai 2017	08h30 à 12h30 – 14h30 à 16h30
Mardi 16 mai 2017	08h30 à 12h30 – 14h30 à 16h30
Mercredi 17 mai 2017	08h30 à 12h30
Jeudi 18 mai 2017	08h30 à 12h30 – 14h30 à 16h30
Vendredi 19 mai 2017	08h30 à 12h30 – 14h30 à 18h00 (heure limite)

Le mémento du candidat à l'Assemblée Nationale est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur et sur le site de la préfecture de la Martinique :

<http://www.martinique.pref.gouv.fr>

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : Prefet de la martinique